

Un impact modeste? Le rôle du Canada dans le processus visant l'interdiction des bombes à sous-munitions

Les preuves incontestables dont on dispose sur les pertes civiles causées par les bombes à sous-munitions (BASM) pendant et après les conflits qui ont ravagé le Liban, l'Iraq et l'Afghanistan ont renforcé la volonté de la société civile et des gouvernements de prendre rapidement des mesures pour mettre fin aux souffrances prévisibles occasionnées par ces armes.

Les BASM sont des armes constituées d'un conteneur et de sous-munitions (ou bombettes). Elles sont tirées ou lancées par l'artillerie terrestre ou larguées par les forces aériennes. Le conteneur explose pendant sa chute et catapulte des centaines, voire des milliers de sous-munitions qui sont disséminées dans la région ciblée et qui sont censées exploser au moment de l'impact. Ces bombes ont été conçues pour détruire des cibles dispersées, en mouvement ou invisibles, grâce à leur effet de zone, appelé aussi « empreinte » (vaste superficie sur laquelle sont dispersées les sous-munitions). Non seulement les BASM causent d'importants dommages collatéraux pendant les frappes, mais en plus elles continuent de constituer une menace pour les populations civiles pendant de nombreuses années après la fin des hostilités.

De nos jours, il arrive souvent que des régions à forte densité de population ou des agglomérations se transforment en champ de bataille où se mêlent civils et militaires. Ainsi, les populations civiles sont exposées aux dangers inhérents à l'effet de zone et à l'inexactitude des BASM. Il faut savoir que la bombe elle-même (le conteneur) peut-être dirigée contre une cible, mais que les sous-munitions ne sont pas munies d'un système de guidage. Par conséquent, même lorsqu'une bombe à sous-munitions est lancée contre une cible précise, ses effets se font ressentir sur un large périmètre autour de cette cible, puisque les sous-munitions qu'elle contient se disséminent sur une vaste superficie, jusqu'à 1 km², frappant sans discrimination les cibles militaires et les civils.

Par ailleurs, le danger posé par les BASM est encore bien présent après la fin des hostilités. On a démontré que les BASM larguées par le passé avaient eu un taux d'échec élevé, ce qui signifie qu'un grand nombre de sous-munitions n'ont pas explosé au moment de l'impact et qu'elles se sont transformées en de véritables mines antipersonnel. Ces « ratés » peuvent exploser à n'importe quel moment, par exemple, lorsque les enfants les manipulent en jouant ou lorsque les cultivateurs les heurtent par inadvertance avec un outil alors qu'ils travaillent la terre. Compte tenu que le taux d'échec peut atteindre 30 %, on peut s'attendre à ce que les zones de combats soient polluées par des millions de sous-munitions non explosées après la fin des hostilités. Selon les Nations Unies, pendant le conflit qui a opposé Israël au Hezbollah en 2006, les BASM lancées par l'armée israélienne sur le sud du Liban ont éjecté plus de quatre millions de sous-munitions. On estime qu'un million d'entre elles n'ont pas explosé au moment de l'impact. Au moins 360 millions de sous-munitions ont déjà été larguées depuis l'invention des BASM, et on estime que le nombre de ratés atteint au moins 33 millions.

Au cours de l'histoire, la communauté internationale a dû faire face à de nombreuses crises humanitaires, mais elle a rarement eu la possibilité de les *prévenir*. Aujourd'hui, cette possibilité s'offre à nous dans le cas des BASM.

En février 2007, 49 nations se sont penchées sur la question des BASM dans le cadre de la Conférence d'Oslo, en Norvège, et 46 d'entre elles se sont prononcées en faveur de la ratification d'un nouveau traité interdisant l'utilisation, le transfert et la production des BASM d'ici 2008. Lors de la deuxième conférence organisée en mai, à Lima, au Pérou, 29 autres pays ont adhéré au processus, ce qui porte à 76 le nombre de pays en faveur d'un nouveau traité sur les BASM. Le processus qui a mené à l'adoption de la Déclaration d'Oslo est très semblable à celui qui a été lancé par le Canada en 1996-1997 et qui a abouti à la signature de la Convention d'Ottawa, également appelée Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Qu'est-ce que le Canada a fait jusqu'à présent pour appuyer cette nouvelle initiative historique? À vrai dire, il n'a pas fait grand-chose. Certes, il a participé à la Conférence d'Oslo et a approuvé la Déclaration d'Oslo. Mais on espère beaucoup plus de la part du Canada, lui qui a été le fer de lance de la Convention d'Ottawa et qui est perçu comme un chef de file en ce qui concerne les questions humanitaires. Tout ce qu'on attend du Canada, c'est qu'il affiche une volonté politique de régler la question et qu'il montre la voie à suivre aux autres pays.

D'ailleurs, Action Mines Canada (AMC) est train de faire une signer une pétition qui exhorte le gouvernement canadien à prendre la tête des négociations concernant la nouvelle loi internationale sur les BASM, en vue de fortifier cette volonté politique.

AMC demande également au gouvernement canadien de décréter immédiatement un moratoire sur l'utilisation, la production, le transfert et l'acquisition des BASM, d'ici à ce que le nouveau traité soit conclu. En effet, une prise de position du Canada pourrait avoir un profond retentissement sur les pays qui s'abstiennent encore de prendre parti.

Le Canada ne devrait avoir aucune difficulté à mettre en œuvre les mesures proposées par AMC, puisqu'il n'a pas besoin de mobiliser de nouvelles ressources ni de modifier radicalement sa politique actuelle. En décrétant un moratoire sur les BASM, jusqu'à ce qu'un nouveau traité soit signé, le gouvernement officialiserait simplement la position du Canada. Le Canada n'a jamais utilisé de BASM et il a même commencé à détruire ses stocks. De plus, du point de vue juridique et moral, le Canada demeurerait fidèle à ses valeurs s'il adoptait une position claire sur la question des BASM et qu'il s'efforçait de prévenir les souffrances qu'elles causent aux civils.

Nous disposons de preuves incontestables. La balle est désormais dans notre camp. Si nous agissons immédiatement, nous serons en mesure d'éviter une nouvelle crise humanitaire. Il est temps que les Canadiens se fassent entendre et que des gens ordinaires aient une fois de plus un impact extraordinaire sur le cours de l'histoire, comme en 1997.

Vous pouvez trouver la pétition sur le site Web d'AMC, à l'adresse www.minesactioncanada.org. Elle sera remise au gouvernement le 3 décembre 2007, date du 10^e anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa. La meilleure façon de célébrer une décennie historique, c'est de faire en sorte que l'histoire se répète!

La société civile a déjà changé le cours de l'histoire en poussant la communauté internationale à interdire les mines antipersonnel et elle est sur le point de réitérer cet exploit! Canadiennes, Canadiens, élevez-vous contre les BASM! C'est le moment ou jamais de vous faire entendre.